



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 20 novembre 2020

Concerne : dépôt de points à l'ordre du jour du Conseil communal du 26 novembre 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous voudrions porter un point à l'ordre du jour du Conseil du 26 novembre 2020 :

1. Développement d'une politique communale préventive en matière de lutte contre le radon dans les habitations

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ce point.

Bonne journée.

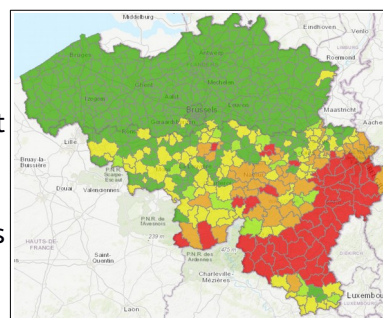
Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE

1. Développement d'une politique communale préventive en matière de lutte contre le radon dans les habitations

A trois reprises, en 2008, 2009 et 2014, Ecolo a déposé à l'ordre du jour du Conseil communal de Bertrix un point relatif à la nécessité de mettre en place **une réelle politique communale préventive en matière de lutte contre le radon** dans les habitations, sans beaucoup de succès.

Les dangers liés au radon naturel ne sont plus à prouver. Et à peu de frais, il est possible de mener une campagne d'information (c'est un minimum) et, si possible d'action, vers les propriétaires et candidats bâtisseurs. **La santé des Bertrigeois vaut bien ce petit effort de la part des autorités communales.**

Bertrix d'ailleurs se trouve au cœur d'une zone largement exposée au radon, comme l'indique cette carte : (en rouge les communes où plus de 10 % des habitations devraient faire l'objet de mesures correctives¹).



La commune a un rôle essentiel à jouer, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoirs, mais aussi les organismes dédiés à cette problématique.

En Belgique, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) mène en permanence des actions préventives contre les méfaits du radon : édition de brochures, organisation de campagnes de détection et de test du niveau de radon chez les particuliers et dans les bâtiments publics, etc.

Il est essentiel que la Commune de Bertrix s'inscrive pleinement dans cette dynamique, d'une façon permanente et structurelle. Le radon fait partie de notre réalité. Nous devons vivre avec, et par la force des choses mettre tout en œuvre pour nous protéger de ses effets.

Pour ce faire, il est essentiel d'**informer la population**, de même que les candidats bâtisseurs, des risques liés au radon et des mesures préventives permettant de nous en prémunir. A cet effet, nous proposons que la Commune mette à disposition des candidats bâtisseurs les brochures éditées par l'AFCN accessibles ici :

<https://www.afcn.fgov.be/fr/documents/brochure-vous-allez-construire-protégez-vous-contre-le-radon>

<https://www.afcn.fgov.be/fr/content/brochure-le-radon-et-votre-habitation-methodes-de-remediation-et-de-prevention>

Il serait bon régulièrement d'évoquer la question dans la revue communale (au minimum une fois par an), et par exemple y relayer les campagnes menées par l'AFCN (pour le moment et jusqu'au 31 décembre il est possible d'effectuer un test radon pour 15 € au lieu de 30 habituellement) et de bénéficier le cas échéant d'un accompagnement si une remédiation s'avère nécessaire. Ceci constituerait le seuil minimal(iste) d'action.

Nous pensons en outre que chacun a le droit de savoir s'il est exposé ou non à un niveau problématique de radon. C'est une question de santé publique, et à ce titre les coûts de la réalisation de ce test devraient être pris en charge par la collectivité (que ce soit par la Commune, ou par la Province comme ce fut le cas il y a une dizaine d'années).

¹(Source : https://afcn.fgov.be/fr/system/files/brochure_radon_prevention.pdf).

Proposition de délibération :

**« Vus les risques avérés de l'exposition importante au radon,
Considérant que la Commune de Bertrix se trouve dans une zone largement concernée par cette radiation naturelle,
Considérant que les pouvoirs publics, et en particulier la Commune, ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des nuisances causées par le radon :**

**Le Conseil communal de Bertrix, réuni en sa séance du 26 novembre 2020, décide,
Par ... voix pour et ... voix contre,**

- . de mettre à disposition des candidats bâtisseurs les brochures d'information relatives aux mesures préventives contre le radon,**
- . d'informer régulièrement, via la revue communale, sur les campagnes de prévention mises en place par l'AFCN,**
- . de prévoir une ligne budgétaire annuelle récurrente afin de financer la réalisation de test radons auprès des personnes intéressées sur le territoire de Bertrix (ceci n'exclut pas la possibilité de travailler en partenariat avec d'autres niveaux de pouvoir sur cette question).**